

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020-015

Objet:

Vote des taux des taxes locales pour l'année 2020.

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire. Etaient présents:

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h45 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCE Christine – NADAL Olivier - MATEO Amélie - BENEZETH Béatrice

<u>Pouvoirs</u>: MM. BIESSE Frédérique à BLANES Michel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - VIDAL Véronique à SOTO Jean-François

<u>Absents</u>: MM. LEROY Annie – DEJEAN Anne-Marie - GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne - DELERIS Claudine – DUSFOUR Daniel

Convocation du 19 février 2020

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente le Budget Primitif 2020 de la commune aux membres de l'assemblée.

Compte tenu des dépenses et des recettes prévisionnelles inscrites, Monsieur Marcel CHRISTOL propose que les taux des taxes locales pour l'année 2020 soient désormais :

Taxe d'Habitation
 Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
 67,44 %

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 21 voix POUR (unanimité)

> VOTENT les taux des taxes locales pour l'année 2020 comme suit :

Taxe d'Habitation 16,76 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties 25,98 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 67,44 %

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Mair Jean-Fra

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20200225-DEL2020-015-DE Date de télétransmission : 27/02/2020 Date de réception préfecture : 27/02/2020